

PRODUCTION DE PROGRAMMES AUDIOVISUELS ET MULTIMEDIA FICTION TV (TELEFILM, SERIE)

Objet de l'aide

- Réalisation de téléfilm ou de série télévisée de fiction.

Bénéficiaire

- Société de production domiciliée ou non dans le département de la Charente (personne morale).

Critères d'éligibilité du bénéficiaire

- Justifier d'accord de diffusion (contrat).
- Tournage et dépenses significatives dans le département de la Charente.
- Autorisation préalable du CNC.

Critères de qualité du projet

- Appréciation artistique et économique du projet.
- La filmographie du réalisateur.

Procédure

- Décision des élus des collectivités territoriales après avis des comités de sélection et de proposition financière.

Calcul de la subvention

- Subvention révisable **plafonnée à :**
100 000 € pour un unitaire de plus de 30 minutes
200 000 € pour les séries

Modalités de paiement

Paiement en deux fois sur convention.

- **Acompte de 50% à la signature de la convention** après avoir communiqué, au plus tard 15 jours avant le début de tournage les éléments d'actualisation : la durée, les dates, le planning et la liste des emplois départementaux.
- **Le solde à l'achèvement du projet** après avoir adressé un bilan financier établi tant en dépenses qu'en recettes signé par le bénéficiaire précisant les dépenses réalisées en Charente, accompagné des factures acquittées en Charente et des justificatifs suivants :
 - 2 DVD de l'œuvre.
 - La bible de fin de tournage et la remise de photos ainsi que la liste des personnes du Département de la Charente recrutées (fonction, coordonnées, fiches de salaire) et la présentation de factures acquittées des entreprises locales.
 - COSIP – Autorisation préalable du CNC.
 - Toutes les obligations du bénéficiaire seront formalisées dans les documents contractuels et/ou la fiche d'engagement en cas de subvention.

Engagements du bénéficiaire et validité de la subvention

- Faire appel prioritairement aux ressources techniques et humaines du département de la Charente.
- Accueillir des stagiaires des établissements de formation à l'image.
- Faciliter les visites de groupe sur les tournages dans le cadre de l'éducation et de la formation au cinéma et à l'audiovisuel (sur rendez-vous).
- Indiquer les mentions obligatoires au générique et dans les documents de promotion.
- Céder les copies et droits non commerciaux pour l'iconothèque régionale et les réseaux régionaux et départementaux d'Art et Essai et salles rurales.

Le bénéficiaire dispose de deux ans pour la réalisation de son projet.

Pour le département de la Charente, adresser 2 dossiers complets format papier reliés (avec tous les éléments demandés) à l'adresse suivante :

Monsieur Frédéric CROS
Directeur général des services
MAGELIS
3, rue de la Charente
16000 ANGOULEME

Contact : Sophie HAHNE – 05 45 38 89 66 / shahne@magelis.org

Avec les éléments suivants :

- Lettre de demande de subvention auprès de Monsieur le Président du Conseil général de la Charente.
- Extrait K-bis de moins de 3 mois de l'établissement, Siret à 14 chiffres, attestation sur l'honneur fiscale et sociale valant pour l'année écoulée. Pour une entreprise en nom personnel, une attestation bancaire certifiant d'un compte professionnel.
- Présentation détaillée du projet : synopsis, scénario, note d'intention, durée de l'œuvre, date, lieu et durée de tournage prévus, support de tournage prévu, diffusion envisagée.
- Accord (s) de distribution (contrat).
- CV et filmographie du réalisateur, CV du producteur.
- Liste des personnes du Département de la Charente recrutées pendant le tournage.
- Budget prévisionnel de l'opération avec mise en valeur des dépenses réalisées en Charente.
- Plan de financement détaillé intégrant l'accord éventuel du CNC.
- Pour un coproducteur régional, accord du producteur détenteur des droits.
- Contrats liant les parties (contrats d'auteurs, cession de droits...).
- RIB du bénéficiaire de la subvention
- La fiche technique remplie à télécharger via le lien suivant
<http://www.magelis.org/wp-content/blogs.dir/1/files/2016/01/FICHE-TECHNIQUE-DU-PROJET.pdf>

Pour la région Nouvelle-Aquitaine : utiliser le lien internet pour le dépôt des demandes :
<http://les-aides.nouvelle-aquitaine.fr/fiche/fonds-de-soutien-au-cinema-et-a-audiovisuel/>